

Phone : +(221) 76.026.88.15
 +(221) 33.957.49.37
 Fax : +(221) 33.820.06.00
 AFTN : GOOOYNYX
 E-mail : aim-gooo@asecna.org
 Web : <https://ais.asecna.aero>



AIP SUP
NR 09/A/26GO
JANUARY 09th, 2026

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL DE L'OUEST AFRICAINE

B.P. 8155 Aeroport International Blaise DIAGNE Dakar/Diass-SENEGAL
BENIN – BURKINA FASO – COTE D'IVOIRE – GUINEE BISSAU – MALI – MAURITANIE – NIGER – SENEGAL – TOGO

**DIFFERENCES ENTRE L'ANNEXE 1 DE L'OACI ET LE REGLEMENT AERONAUTIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
 RELATIF AUX LICENCES DU PERSONNEL AERONAUTIQUE (RACI 2000)**

**DIFFERENCES BETWEEN ICAO ANNEX 1 AND THE AERONAUTICAL REGULATION OF CÔTE D'IVOIRE
 RELATING TO PERSONNEL LICENSING (RACI 2000)**

/

CÔTE D'IVOIRE

Mise en vigueur/Effective Date	09 Janvier 2026 / January 09th , 2026
Validité/Validity	PERM

REFERENCE ANNEXE 1 14 ^{ème} édition incluant l'amendement 178 179	REFERENCE RACI 2000, Edition 9 Amendement 12 Edition 11 Amendement 14	REGLEMENT RACI 2000
Chapitre 1 1.2.1.1	RACI 2000 § 1.2.1.1 et 1.2.1.2	Les licences de membre d'équipage de cabine et d'ultra léger motorisé sont requises. La Côte d'Ivoire ne délivre pas de licences initiales d'ATPL et de CPL. La Côte d'Ivoire ne délivre pas de licences multi pilote avion, mécanicien navigant, navigateur, planeur, ballon, dirigeable et opérateur radio de station. Les licences de membre d'équipe de télépilotage d'un RPAS ne seront applicables qu'à compter du 3 novembre 2027. <i>Cabin crew member and powered ultralight licences are required. Cote d'Ivoire CAA does not issue initial ATPL and CPL licences. Cote d'Ivoire CAA does not issue any licence for multi-crew airplane pilots, flight engineers, navigators, gliders, balloons, airships, and station radio operators. RPAS remote pilot licence will not be issued until 3 November 2027.</i>
Chapitre 1 1.2.1.3	RACI 2000 § 1.2.1.5	À compter du 3 novembre 2027, tout exploitant de système d'aéronef télépilote (RPAS) effectuant une exploitation internationale doit disposer d'une licence délivrée par l'ANAC ou d'une validation ivoirienne de licence étrangère si cette dernière est délivrée par un autre État contractant. <i>As of November 3, 2027, any operator of a remotely piloted aircraft system (RPAS) carrying out international operations must hold a licence issued by ANAC or an Ivorian validation of a foreign licence if the latter is issued by another Contracting State.</i>

Chapitre 1 1.2.1.4	RACI 2000 § 1.2.1.6	À compter du 3 novembre 2027, les télépilotes auront sur eux leur licence appropriée lorsqu'ils effectuent des vols internationaux. As of November, 3 2027, remote pilots will carry their appropriate licence with them when operating international flights.
Chapitre 1 1.2.2	RACI 2000 § 1.2.2.2(d)	La Côte d'Ivoire ne délivre pas de validation ivoirienne de licence étrangère de télépilote. <i>Cote d'Ivoire CAA does not issue Ivorian validation of foreign remote pilot licences.</i>
	RACI 2000 § 1.2.2.3(e)	La Côte d'Ivoire ne convertit pas de licence étrangère de télépilote. <i>Cote d'Ivoire CAA does not convert foreign remote pilot licences.</i>
Chapitre 1 1.2.2	RACI 2000 §1.2.2.7	L'ANAC ne délivre pas de validation ivoirienne de licence étrangère d'ATE. <i>Cote d'Ivoire CAA does not issue Ivorian validation of foreign Technical operating officer licences.</i>
	RACI 2000 §1.2.2.8	L'ANAC ne convertit pas de licence étrangère d'ATE. <i>Cote d'Ivoire CAA does not convert foreign FOO licences.</i>
	RACI 2000 § 1.2.2.9(a)	L'ANAC ne délivre pas de validation ivoirienne de licence étrangère d'ATC. <i>Cote d'Ivoire CAA does not issue Ivorian validation of foreign ATC licences.</i>
	RACI 2000 § 1.2.2.9(b)	L'ANAC ne convertit pas de licence étrangère d'ATC. <i>Cote d'Ivoire CAA does not convert foreign ATC licences.</i>
	RACI 2000 § 1.2.2.10	L'ANAC ne délivre pas de validation ivoirienne de licence étrangère de membre d'équipage de cabine. <i>Cote d'Ivoire CAA does not issue Ivorian validation of foreign cabin crew licences.</i>
Chapitre 1 1.2.4.4	RACI 2000 § 1.2.4.3.1	La période de validité du certificat médical d'aptitude physique et mentale débute le jour de la délivrance de l'attestation médicale. <i>The period of validity of the medical certificate of physical and mental fitness begins on the day of issuance of the medical certificate.</i>
Chapitre 1 §1.2.5.2	RACI 2000 § 1.2.5.2	Période maximale de validité des attestations médicales : - 24 mois pour une licence de pilote privé ; - 24 mois pour une licence de pilote de planeur ; - 24 mois pour une licence de pilote de ballon libre ; - 24 mois pour une licence de pilote d'ULM ; - 24 mois pour une licence de membre d'équipage de cabine ; - 24 mois pour une licence de contrôleur de la circulation aérienne. - 36 mois pour une licence de télépilote aéronef à sustentation motorisée, avion, dirigeable, giravion, planeur ou ballon libre (applicable à compter du 3 novembre 2027). <i>Maximum period of medical certificates validity:</i> - 24 months for a private pilot licence;

		- 24 months for a glider pilot licence; - 24 months for a free balloon pilot licence; - 24 months for a powered-lifts aircraft pilot licence; - 24 months for a cabin crew member's licence; - 24 months for an Air Traffic Controller licence. - 36 months for a remote pilot license for a powered-lift aircraft, airplane, airship, rotorcraft, glider or free balloon (applicable from November 3, 2027).
Chapitre 1 §1.2.5.2-4	RACI 2000 § 1.2.5.2.4	Le cas des titulaires d'une licence de pilote privé - aéronef à sustentation motorisée, avion, dirigeable ou hélicoptère, d'une licence de télépilote – aéronef à sustentation motorisée, avion, dirigeable, planeur ou ballon libre, d'une licence de pilote de ballon libre, d'une licence de pilote de planeur, d'une licence de pilote d'ULM ou d'une licence de contrôleur de la circulation aérienne qui sont âgés de 40 ans ou plus, la période de validité spécifiée au § 1.2.5.2 est réduite à 12 mois. <i>The case of holders of a private pilot licence - powered-lift aircraft, airplane, airship or helicopter, of a remote pilot licence - powered-lift aircraft, airplane, airship, glider or free balloon, of a pilot licence free balloon, a glider pilot licence, a microlight pilot licence or an air traffic controller licence who are aged 40 or over, the validity period specified in § 1.2.5.2 is reduced to 12 months.</i>
Chapitre 1 1.2.8.3	RACI 2000 § 1.2.8.3	Jusqu'au 2 novembre 2027 la formation homologuée des membres d'équipage de conduite et des contrôleurs de la circulation aérienne doit être dispensée par un organisme de formation agréé. <i>Until November 2, 2027, approved training for flight, crew and air traffic controllers shall be conducted within an approved training organization.</i>
Chapitre 1 1.2.8.3	RACI 2000 § 1.2.8.3.1	A compter du 3 novembre 2027 la formation homologuée des membres d'équipage de conduite, des membres de l'équipe de télépilotage et des contrôleurs de la circulation aérienne sera dispensée par un organisme de formation agréé <i>As of November 3, 2027, approved training for flight crew, remote pilots and air traffic controllers shall be conducted within an approved training organization.</i>
Chapitre 1 1.2.8.5	RACI 2000 § 1.2.8.5	À compter du 3 novembre 2027, la formation homologuée, fondée sur la compétence, des membres d'équipe de télépilotage doit être dispensée par un organisme de formation agréé. <i>From November 3, 2027, approved competency-based training for remote piloting team members must be provided by an approved training organization.</i>

Chapitre 1 1.2.9.2	RACI 2000 §1.2.9.2	À compter du 3 novembre 2027, les télépilotes d'aéronefs à sustentation motorisée, d'avions, de dirigeables, de giravions, de planeurs ou de ballons libres, prouveront qu'ils sont capables de parler et de comprendre la langue utilisée dans les communications radiotéléphoniques comme spécifié dans les spécifications relatives aux compétences linguistiques à l'Appendice au § 1.2.9. <i>As of November 3, 2027, remote pilots of powered-lift aircraft, airplanes, airships, rotorcraft, gliders or free balloons shall demonstrate that they are able to speak and understand the language used in radiotelephony communications as specified in the language proficiency specifications in the Appendix to § 1.2.9.</i>
Chapitre 2 2.5	RACI 2000 §2.5	La Côte d'Ivoire ne délivre pas de licence MPL <i>Cote d'Ivoire does not issue MPL licences.</i>
S/O	RACI 2000 § 2.7.6	La Côte d'Ivoire inscrit sur ses licences de pilotes la qualification relative aux Procédures de navigation fondées sur les performances (PBN) rattachée à la qualification de vol aux instruments (IR) du détenteur de licence. <i>Cote d'Ivoire includes on its pilot licences the Performance Based Navigation Procedures (PBN) rating attached to the licence holder's instrument rating (IR).</i>
Chapitre 2 B	RACI 2000 §2 B	Applicable à compter du 3 novembre 2027. <i>Applicable from November 3, 2027</i>
Chapitre 4 4.2.1.3 (a) 1)	RACI 2000 § 4.2.1.3 (a) 2)	Quatre ans d'expérience si le candidat n'a pas suivi d'une manière complète et satisfaisante un cours de formation homologuée. Dans ce cas, le candidat doit réussir à l'évaluation théorique de son niveau de compétences par un organisme de formation agréé ou aux tests d'évaluation de l'ANAC. <i>Four years of experience if the candidate has not completed a fully accredited training course. In this case, the candidate must pass the theoretical assessment of their skill level by an approved training organisation or the ANAC assessment tests.</i>
Chapitre 4 4.2.1.4	RACI 2000 § 4.2.1.4	La formation de base de TMA dans un OFA n'est pas obligatoire. Elle permet néanmoins de réduire le nombre d'années d'expérience nécessaire à l'obtention de la licence de TMA. La formation de base de TMA dans un OFA n'est pas obligatoire. Toutefois, le candidat peut suivre avec succès un cours de formation adaptée aux privilèges à accorder. Cette formation permet de réduire le nombre d'années d'expérience nécessaire à l'obtention de la licence de TMA. Initial training of an AME issued by an OFA is not mandatory. It nevertheless makes it possible to reduce the number of years of experience necessary to obtain the AME licence. <i>Basic TMA training at an ATO is not mandatory. However, candidates may successfully complete a training course tailored to the privileges to be granted. This training reduces the number of years of experience required to obtain a TMA licence.</i>
Chapitre 4 4.2.2.2(c)	RACI 2000 §4.2.2.2(c)	Si, au cours des 24 mois précédents, il a soit accumulé au moins 6 mois successifs d'expérience de l'inspection, de

		l'entretien ou de la maintenance d'un aéronef ou d'éléments d'aéronef conformément aux privilèges conférés par sa licence, soit rempli les conditions de délivrance d'une licence conférant les privilèges en question de façon probante pour l'autorité de délivrance des licences. <i>If, during the preceding 24 months, the licence holder has either accumulated at least 6 successive months of experience in the inspection, servicing or maintenance of aircraft or aircraft components in accordance with the privileges conferred by its licence, or fulfills the conditions for the issue of a license conferring the privileges in question to the satisfaction of the licensing authority.</i>
Chapitre 4 4.2.3	RACI 2000 §4.2.3.1	Applicable à compter du 3 novembre 2027. <i>Applicable from November 3, 2027</i>
Chapitre 4 4.2.3.2	RACI 2000 §4.2.3.2	Si un organisme de maintenance agréé utilise du personnel non titulaire de la licence, ce personnel travaillera sous supervision d'autre personnel exerçant les privilèges du § 4.2.2. <i>If an approved maintenance organisation employs unlicensed personnel, such personnel shall work under the supervision of other personnel exercising the privileges of § 4.2.2.</i>
S/O	RACI 2000 §4.2.6	La Côte d'Ivoire ne délivre pas de qualification d'instructeur de TMA. <i>Cote d'Ivoire does not issue TMA instructor qualifications.</i>
S/O	RACI 2000 §4.2.7	La Côte d'Ivoire ne délivre pas d'autorisation d'examineur de TMA. <i>Cote d'Ivoire does not issue TMA examiner authorisation.</i>
Chapitre 4 4.4.1.3.2	RACI 2000 §4.4.1.3.2	Un contrôleur de la circulation aérienne agissant en tant qu'instructeur en cours d'emploi (IFCE ou OJTI) dans le domaine du contrôle de la circulation aérienne (ATC) doit détenir une habilitation d'OJTI conformément aux dispositions de l'appendice au 4.4.1.3.2 du présent règlement. <i>An air traffic controller acting as an on-the-job training instructor (IFCE or OJTI) in the field of air traffic control (ATC) shall hold an OJTI rating in accordance with the provisions of the appendix to 4.4.1.3.2 of this regulation.</i>
Chapitre 5 5.1.1(b)	RACI 2000 §5.1.1 (b)	La Côte d'Ivoire reconnaît les licences délivrées par voie électronique conformes aux dispositions de l'annexe 1 de l'OACI. La délivrance des licences électroniques est prévue à partir du 3 novembre 2025. <i>Côte d'Ivoire CAA recognises licences issued electronically in accordance with ICAO annex 1 provisions. The issuance of electronic licences is scheduled to begin on 3 November 2025.</i>
Chapitre 5 5.1.1 (b)	RACI 2000 §5.1.1 (b)	La Côte d'Ivoire reconnaît les licences délivrées par voie électronique conformes aux dispositions de l'Annexe 1 de l'OACI. La délivrance des licences électroniques est prévue à partir du 03 novembre 2027.

		<i>Côte d'Ivoire CAA recognises licences issued electronically in accordance with ICAO annex 1 provisions. The issuance of electronic licences is scheduled to begin on 3 November 2027.</i>
Chapitre 6 6.3.2.6.1	RACI 2000 § 6.3.2.6.1	Les examens révisionnels des candidats âgés de plus de 40 ans doivent comporter un électrocardiogramme au moins une fois tous les six mois. <i>Review examinations for applicants over the age of 40 must include an electrocardiogram at least once every six months.</i>
Chapitre 6 6.4.2.6.1	RACI 2000 § 6.4.2.6.1	Les examens révisionnels des candidats âgés de plus de 40 ans doivent comporter un électrocardiogramme au moins tous les ans. <i>Review examinations for applicants over the age of 40 must include an electrocardiogram at least once a year.</i>
Chapitre 6 § 6.5.2.6.1	RACI 2000 § 6.5.2.6.1	Les examens révisionnels des candidats âgés de plus de 40 ans doivent comporter un électrocardiogramme au moins tous les ans. <i>Revision examinations for applicants over the age of 40 must include an electrocardiogram at least once a year.</i>

MODIFIE L'AIP ASECNA 06 GEN 1.7

MODIFY ASECNA AIP 06 GEN 1.7

FIN/END